



**Intitulé de la formation:**

Formation à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté avec présentation examen **CACES®** ou attestation de compétence suivant les catégories de la R389 référentiel de la CNAMTS.

**Objectifs:**

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en vue de l'obtention du CACES® ou d'une attestation de compétence de la R389 référentiel de la CNAMTS.

Réaliser les opérations de chargement et de déchargement d'un camion ou d'une remorque, latéralement (Catégorie 3).

Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges en utilisant des chariots de catégories 3.

Maîtriser sa conduite et sa vitesse en intérieur et en extérieur.

Appliquer les consignes de sécurité, assurer la maintenance de 1er niveau, savoir rendre compte des anomalies et des difficultés à sa hiérarchie.

**Public et Pré requis:**

Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail. Compte tenu du test écrit de l'évaluation finale, il est obligatoire que le participant soit en capacité de lire des consignes écrites et de répondre par écrit aux questions posées.

**Durée:**

- **Formation initiale 14h à 21 h (3j)**, « préparation à l'examen CACES® ou délivrance d'attestation de compétence ».

(Soit 2 jours de formation initiale + 1 jour tests CACES® selon catégories).

- **Recyclage 7h à 14 h (2j)**, « préparation à l'examen CACES® ou délivrance d'attestation de compétence ».

(Soit 1 jour de formation initiale + 1 jour tests CACES® selon catégories 3).

**(Limité à 6 tests par jour)**



**Déroulement pédagogique théorique :**

- les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur - les responsabilités et qualités du cariste - rôle des instances et organismes de prévention professionnel - classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation - la sécurité dans l'entreprise, les facteurs d'accidents et les interdictions - les différents organes des chariots automoteurs - les consignes de sécurité pour la conduite, la circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique - les panneaux de circulation et d'obligation - les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie - les pictogrammes de manutention et les produits dangereux - l'adéquation et la stabilité d'un chariot automoteur, les plaques et abaques de charge - les différentes palettes, conteneurs et charges empilables - la maintenance de premier niveau et prise de poste - la fin de poste - le circuit hydraulique - les batteries d'accumulateur, leurs spécificités et les consignes de mise en charge - les différentes techniques d'élingages et d'arrimage lors de transport de chariot.

**Déroulement pédagogique pratique :**

- la prise de poste et les vérifications journalières - circulation à vide et en charge sur différents parcours - prise et dépose d'une charge au sol - gerbage et dégerbage en pile et en palettier (rack) - circulation et arrêt sécurité sur plan incliné - manipulation de charges longues et volumineuses  
- chargement et déchargement d'un véhicule latéralement - fin de poste.

**Matériels :**

Chariot frontal en porte-à-faux de capacité inférieure à 6000 kg (cat.3), remorque ou camion + quai de chargement, Palettes empilables, racks de stockage de 4m et 6m, pente de 8%...

**Lieu :**

Dans votre entreprise.

**Méthodes et moyens pédagogiques:**

**Partie théorique :**

Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (film, vidéoprojecteur, cours PowerPoint). Remise de livrets de stage à chaque stagiaire.

**Partie pratique :**

Un chariot minimum par catégorie, conforme à la réglementation en vigueur - une aire d'évolution dégagée - charges diverses - plan incliné 8%  
- camion/remorque - palettier : hauteur minimum de gerbage = 4 mètres pour la cat3 et 6 mètres pour la cat. 5.

**Méthodes d'évaluation des acquis:**

Feuille d'émargement. Fiche d'évaluation de fin de stage.

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance...)

Les tests **CACES®** sont effectués par un testeur certifié par un organisme **partenaire** certificateur ECF-Ariège\* « Certificat SGS n° **ICSCAC0128** ».

**Voir fiche ECF.L230 indice 14 Cariste évaluation CACES « Fiche jointe »**